
CONSEIL SYNDICAL du 16 octobre 2023

Rapport n°20231016-04a

Objet : Adhésion de la commune de MARIGNAC-LASCLARES au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne Réseau31

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil municipal de la commune de MARIGNAC-LASCLARES a délibéré le 5 juillet 2023 en faveur de son adhésion à Réseau31 pour les compétences suivantes :

Domaine du Petit Cycle de l'Eau

B. Assainissement Collectif :	B1 : Collecte des Eaux Usées
	B2 : Transport des Eaux Usées
	B3 : Traitement des eaux usées

Dans le cadre de cette adhésion, des discussions ont été menées en vue d'étudier le transfert de ces compétences ainsi que l'évolution tarifaire pour les usagers. Au cours de ces échanges, plusieurs principes ont été définis et font l'objet du protocole joint en annexe.

Conformément aux dispositions de l'article 7.1 des statuts, cette adhésion prendra effet à la date de l'arrêté préfectoral.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite :

- d'approuver, conformément aux dispositions de l'article 7.1 de nos statuts, l'adhésion de la commune de MARIGNAC-LASCLARES à Réseau31 ;
- d'approuver le transfert des compétences suivantes :

Domaine du Petit Cycle de l'Eau	
B. Assainissement Collectif :	B1 : Collecte des Eaux Usées
	B2 : Transport des Eaux Usées
	B3 : Traitement des eaux usées
- d'approuver le protocole annexé, concernant le transfert des compétences mentionnées ci-dessus, et d'autoriser le Président à le signer ;
- d'approuver la modification des statuts induite par cette adhésion et de solliciter Monsieur Le Préfet pour prendre l'arrêté correspondant.

Il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.

Sébastien VINCINI

Président



Annexe : Protocole de transfert

PROTOCOLE DE TRANSFERT DE L'ENSEMBLE DES COMPETENCES
DU DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
DE LA COMMUNE DE MARIGNAC LASCLARES
AU SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE-GARONNE
RESEAU₃₁

La commune de MARIGNAC LASCLARES a souhaité transférer à partir du 1^{er} janvier 2024 au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement – Réseau₃₁, l'ensemble des compétences du domaine de l'Assainissement Collectif

Dans le cadre de ce transfert de compétences, et de la recherche d'efficience et de mutualisation entre les deux collectivités, des discussions ont eu lieu dans le but d'étudier le transfert des compétences collecte, transfert et traitement du domaine de l'assainissement collectif et de l'évolution tarifaire pour les usagers.

Dans le cadre de ces échanges, plusieurs principes ont été arrêtés et font l'objet du présent protocole :

1- Transfert du patrimoine existant

Réseau₃₁ s'engage à reprendre, à maintenir et à exploiter la station d'épuration existante, ainsi que les équipements de collecte et de traitement des eaux usées mis à disposition par la commune.

2- Tarification

Les tarifs appliqués aux usagers Assainissement Collectif de MARIGNAC LASCLARES font l'objet d'une évolution tarifaire indiqué dans le tableau ci –dessous :

Evolution Tarifaire Assainissement Collectif Marignac Lasclares				
Année	2023	2024	2025	2026
Ab	80,00 €	78,10 €	76,20 €	74,30 €
Conso	1,800 €	1,717 €	1,633 €	1,550 €
Prix 120 m3	296 €	284 €	272 €	260 €
Prix au m3	2,467 €	2,368 €	2,268 €	2,169 €

3- Transfert des excédents

La commune s'engage à transférer les excédents de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de l'assainissement à Réseau31

4- Facturation / Accueil / Service à l'utilisateur

Réseau31 maintient la convention de facturation qui liait la commune au SIECT afin de pérenniser les modalités de facturation à partir de 2023.

L'accueil des usagers et le suivi du service d'assainissement sera assuré par les services du centre d'exploitation Val de Garonne Réseau31 :

Réseau31 – Centre d'exploitation Val de Garonne

Adresse postale : Impasse du Moulin 31220 Mondavezan

Email : valdegaronne@reseau31.fr

Par tel : 05.61.17.46.00

Pour la Commune

**Le Maire,
Anicet AGBOTON**

Anicet Agbodon *AGBOTON*

Maire de Marignac Lasclares



Pour Réseau31

Sébastien VINCINI

Président de Réseau31